

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/02/2025

Référence
2025_10

Objet de la délibération
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	6	6

Date de la convocation
21/02/2025

Date d'affichage
24/02/2025

Vote
<b>A l'unanimité</b> Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025 et le 27 février à 17 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SOUCHET David, MAIRE.

**PRÉSENTS** : M. SOUCHET David, MAIRE, **Mmes** : CHARRUE Bernadette JARRET Jeanine, **MM** : CHENU Jean-Yves, COPIN François, adjoint, HANQUIEZ Hubert.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme MICHAUD Jacqueline adjointe, Mr OUZE Bernard,

**ABSENT NON EXCUSÉ** : Mr DEVOUCOUX Paul-Edouard

**POUVOIRS** : Mme Michaud donne pouvoir à Mr souchet, Mr Ouzé donne pouvoir à Mr Copin

**A été nommé(e) secrétaire de séance** : Mr Copin François

### 2025\_10 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2025

M. le Maire informe que le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025 a été transmis aux conseillers municipaux en même temps que la convocation.

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE  
Le :

Et

Publication ou notification du :

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et apporté les corrections demandées par Mme Jarret, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 28/02/2025

Le Maire,  
David SOUCHET.



Le secrétaire,  
François COPIN

